

## **AVIS PUBLIC DÉROGATION MINEURE**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière, que le conseil municipal de la Ville de La Pocatière sera saisi, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui sera tenue le lundi 6 décembre 2021, à 20 h, à la salle du conseil, au 412, 9<sup>e</sup> Rue, à La Pocatière, de la demande de dérogation mineure suivante :

### **Nature et effets**

La demande vise la diminution de la bande riveraine à respecter pour un bâtiment accessoire, passant de 15 mètres à 3,61 mètres.

Dans le cas où le conseil décidait d'approuver cette demande de dérogation mineure, cette dernière serait réputée conforme au règlement de zonage de la Ville.

**Identification du site concerné : 1525, 1<sup>re</sup> rue Poiré**

### **Consultation écrite**

En vertu de l'arrêté ministériel 2021-054 du 16 juillet 2021, une municipalité qui entend statuer sur une demande de dérogation mineure doit accompagner la procédure requise ou la remplacer par une consultation écrite sur la demande de dérogation mineure. Ainsi, toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les faisant parvenir, par écrit, à la greffière de la Ville de La Pocatière, avant 16 h 30 le 6 décembre 2021.

Toute personne intéressée pourrait également se faire entendre lors de ladite séance.

Donné à La Pocatière, ce 17 novembre 2021.

Danielle Caron, OMA  
Greffière